|  |  |
| --- | --- |
|  | Séquence 1 Construire son projet professionnel  Séance 2 : les différents statuts scolaire |

Le CAP c’est le Certificat d’aptitude professionnelle.

On le prépare en deux ans parmi plus de 200 spécialités.

On a deux possibilités de préparer un CAP.

**En Lycée professionnel, vous êtes sous statut scolaire,** c'est à dire que **vous êtes élève** de l'Education nationale. **En Centre de Formation par l’Alternance (CFA), vous êtes apprenti,** c'est à dire lié par un contrat d'apprentissage signé avec votre établissement et un employeur. C'est un contrat de travail spécifique qui vous permet d'être payé. 7 jeunes en formation professionnelle sur 10 relèvent du statut scolaire et 3 sur 10 sont apprentis..

1. Indique par une croix le statut de la personne

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Situation | scolaire | salarié |
| Céline a 15 ans. Elle effectue un stage de découverte professionnelle dans un salon de thé. |  |  |
| Meddy a 16 ans. Il travaille en alternance dans une jardinerie et se rend au CFA une semaine tous les mois. |  |  |
| Laurence a 36 ans. Elle travaille dans un bar comme stagiaire car elle effectue une formation de serveuse proposée par Pôle Emploi. |  |  |
| Jérôme a 50 ans. Il suit une formation en électronique et régulation pour remplacer Romain qui prend sa retraite. |  |  |
| Ludovic a 30 ans. Il est en CAP Préparation et réalisation d’ouvrages électriques. Il a obtenu un congé de formation. |  |  |